

ANNEXE III – 5

PRISE EN COMPTE DES AVIS ET REMARQUES RELATIVES A LA QUESTION IMPORTANTE N°5 « LA RESTAURATION PHYSIQUE : UN CHAMP D’ACTION FONDAMENTAL POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DES MILIEUX ? »

A noter que de nombreux avis viennent confirmer et conforter le contenu de l'avant-projet. Ils ne seront pas mentionnés dans cette synthèse, mais leur existence doit être signalée.

Sont mentionnées en italiques les commentaires sur les avis, notamment la manière de les prendre en compte.

I - AVIS POUVANT CONTRIBUER A L'AMELIORATION DE L'ETAT DES LIEUX.

- **Renforcer la pédagogie** sur la clef d'action que constitue la restauration physique, non seulement de manière générale comme il est déjà mentionné dans l'avant-projet, mais également - et peut être surtout - à l'attention des acteurs locaux, particulièrement des élus et des acteurs socioéconomiques qui sont souvent les décideurs, dans le cadre de l'élaboration de projets. Il s'agit en effet de pouvoir expliquer, justifier et faire connaître les techniques innovantes (dont les textes réglementaires pourraient ou devraient faire mention).
- Bien **insister sur les enjeux socioéconomiques** sous les deux aspects suivants : tenir compte des aménagements existants lorsque les services attendus et rendus sont toujours d'actualité. Mentionner très explicitement le principe du meilleur ratio coût/efficacité (*et coût/bénéfices*) permettant d'intégrer les enjeux socioéconomiques dans l'élaboration des programmes de mesures et la fixation des objectifs.
- En terme de stratégies de restauration, identifier explicitement **la recherche de maîtrises d'ouvrage collectives** (en s'appuyant sur la logique de gestion globale par bassin versant et sur le constat de la maigre réponse des propriétaires riverains à leurs obligations réglementaires d'entretien).
- Parler de **la nécessaire gestion des ripisylves** qui peuvent dans certains cas se développer sur les bancs de galets et graviers et poser des problèmes d'évacuation des crues.
Il est proposé de citer cet aspect dans la cadre plus large et plus global de la réhabilitation des processus fonctionnels des milieux. Il ne s'agit en effet pas de préconiser seulement un traitement de quelques symptômes (ripisylve "invasive") sans s'interroger sur ce qui a conduit à l'apparition de celui-ci (blocage du transport solide qui permet ensuite la végétalisation des bancs et des îles) et sur les moyens et les possibilités de traiter la cause plutôt que les effets.
- Identifier explicitement les enjeux liés aux **très petits cours d'eau et têtes de bassins**.
Il est proposé de l'identifier, à l'instar de la problématique "fonds de vallée" comme une clef essentielle de la restauration fonctionnelle des milieux.
- Insister plus clairement sur la **nécessité d'agir sans attendre pour protéger l'existant**, notamment pour ce qui concerne la préservation des zones humides et les têtes de bassins.
- Détailler les **incidences des modifications du transport solide** sur les formes fluviales d'une part, et sur le trait de côte du littoral marin d'autre part.

- **Ne pas faire apparaître la restauration physique comme une solution miracle** : les opérations doivent être accompagnées d'un programme de suivi et d'entretien. Par ailleurs, les stratégies doivent être élaborées de manière coordonnée et progressive pour des bénéfices environnementaux souvent attendus à moyen ou long terme.
- **Préciser le titre de la QI** qui deviendrait : "**COMMENT ENVISAGER ET DEVELOPPER LA RESTAURATION PHYSIQUE, UN CHAMP D'ACTION FONDAMENTAL POUR AMELIORER LA QUALITE DES MILIEUX**".
Cette nouvelle dénomination, plus affirmative, est en effet plus conforme aux constats des retours d'expérience et aux pistes de travail proposées pour l'avenir.
- **Afficher deux sous-questions supplémentaires** :
 - l'une portant sur les extractions de granulats (Mieux concilier les extractions des matériaux alluvionnaires et la gestion physique et fonctionnelle des milieux), posant le problème de la différenciation objective entre l'entretien nécessaire et l'extraction sensu stricto qui conduit à des dysfonctionnements coûteux pour la collectivité.
 - l'autre portant sur les moyens, que ce soit en terme d'outils (réglementation, contractualisation dont l'équilibre est à rechercher au travers de l'objectif de résultat et du meilleur ratio coût/efficacité) ou de mobilisation des financements : Comment favoriser les actions volontaires et mobiliser les financements nécessaires pour, en particulier, protéger l'existant (cf ci-avant)?
- Détailler les MEFM et les masses d'eau touchées par les problèmes de continuité longitudinale, de connectivité latérale et par des modifications hydrologiques, ventilés par territoire SDAGE-DCE et exprimés en pourcentages.
Pour illustrer la carte p159, la rédaction du projet inclura un tableau rassemblant ces informations. Il est néanmoins retenu de conserver une évaluation statistique en % des masses d'eau à risque et hydromorphologiquement perturbées (c'est à dire celles à risque doute et fort + celles identifiées MEFM).

II - AVIS CONCERNANT LES ETAPES ULTERIEURES DE MISE EN ŒUVRE DE LADCE

- Renforcer les actions sur la composante physique du fonctionnement des milieux lorsqu'elle est absente ou insuffisante dans les premiers contrats de milieux, les SAGE, les plans de gestion DCE, en prévoyant des exigences (et des moyens) supplémentaires pour les mettre en œuvre.
Cet aspect sera inévitablement à considérer lors de l'élaboration des programmes de mesures en 2005-2007.

III - AVIS QUI NECESSITENT DES COMPLEMENTS D'EXPLICATIONS

- Demande de classement prioritaire de tous les cours d'eau pour ce qui touche au rétablissement de la circulation de la faune aquatique.
Ce serait une approche contre-productive pour agir avec discernement et efficacité. Par ailleurs la procédure de classement n'est pas forcément la meilleure solution à la fois en terme de procédure et en terme d'optimisation des efforts. Cet avis souligne néanmoins le besoin d'insister sur la nécessité de proposer des stratégies d'actions optimisées (voir section 1). L'avis n'est pas retenu en l'état.